

NOTICE EXPLICATIVE

1 Demandeur de l'autorisation

Le demandeur est la personne qui sollicite une autorisation d'exploiter une installation de dépôt temporaire. Indiquer le nom, la forme juridique et les coordonnées complètes de la personne concernée.

2 Nom et coordonnées de la personne responsable des questions douanières

Coordonnées de la personne concernée, pouvant être utilisées pour d'autres contacts et communication en matière douanière.

3 Représentant

Indiquer les coordonnées, le cas échéant, du représentant en douane du demandeur.

4 Type de demande

Indiquer le type de demande. Le cas échéant, indiquer le numéro de référence de l'autorisation initiale, la date et/ou l'objet de la modification.

5 Installation de stockage

Indiquer le nom et l'adresse du lieu dans lequel les marchandises relatives à l'autorisation IDT seront entreposées.

6 Description de l'espace

Fournir des informations sur les locaux ou tout autre emplacement pour le dépôt temporaire destinés à être utilisés en tant qu'installations de stockage. Ces informations peuvent comprendre des précisions sur les caractéristiques physiques des installations, l'équipement utilisé pour l'activité de dépôt et, en cas d'installations de stockage spécialement équipées, d'autres informations nécessaires à la vérification de la conformité des locaux.

Indiquer au moyen d'un plan la zone dans laquelle les marchandises relatives à l'autorisation IDT seront entreposées.

7 Écritures de suivi : lieu de tenue et type de support

Indiquer l'adresse complète du lieu dans lequel les écritures de suivi sont tenues ou accessibles. Préciser le type d'écritures de suivi (système informatique ou logiciel utilisé).

8 Date de démarrage de l'exploitation sollicitée

En principe, la décision prend effet à la date à laquelle elle est reçue ou réputée reçue par le demandeur. Le cas échéant, indiquer la date d'effet souhaitée.

9 Garantie

A défaut de dispense, indiquer le type et le numéro d'autorisation de garantie prévue dans le cadre de l'autorisation concernée. Montant de la garantie : indiquer le montant de la garantie isolée ou, dans le cas d'une garantie globale, le montant correspondant à la partie du montant attribuée à l'autorisation de dépôt temporaire.

10 Stockage de marchandises sous un autre statut

Indiquer s'il est prévu de stocker des marchandises sous un autre statut douanier (marchandises sous un autre régime suspensif ou prises sur le marché intérieur, etc.) dans l'installation de dépôt temporaire (stockage commun).

Une demande de stockage de marchandises sous un autre statut peut également être présentée à l'occasion d'une demande de modification de l'autorisation.

11 Désignation des marchandises

Concerne les marchandises destinées à être stockées en dépôt temporaire.

Il est conseillé de joindre une annexe contenant les informations demandées sur les marchandises.

Code(s) TD : Indiquer selon le cas le code du tarif des douanes à 8 chiffres.

Description : Si le code TD est mentionné, il n'y a pas lieu de renseigner la « description ». Sinon, donner la dénomination commerciale et/ou une description technique des marchandises.

Indiquer s'il est prévu le stockage de marchandises dangereuses.

12 Mouvements de marchandises

Indiquer s'il est prévu des mouvements de marchandises en dépôt temporaire. Si oui, préciser les types de mouvements envisagés, les marchandises concernées, les lieux de destination, les coordonnées du responsable du mouvement ainsi que l'outil de traçabilité utilisé. Il conviendra de joindre en annexe de la demande le document de suivi proposé à l'administration.

13 Informations complémentaires

Indiquer toutes les informations complémentaires utiles relatives à la demande d'autorisation.

14 Date et signature

Lieu et date : mentionner le lieu où la demande a été signée ou autrement authentifiée et la date à laquelle le demandeur a signé ou autrement authentifié la demande.

Signature : Apposer les nom et prénom, la fonction et la signature du demandeur ou de la personne dûment habilitée à représenter le demandeur.